

Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote

Réunion du Comité

Procès-verbal

Le 18 juillet 2023, de 9 h à 10 h 19

Microsoft Teams

Membres participant au Comité :

- Jean-Pierre Kingsley, président du Comité consultatif
- D^{re} Mkabi Walcott, personne nommée par le directeur général des élections
- D^{re} Nicole Goodman, personne nommée par le directeur général des élections
- Michael Crase, personne nommée par un parti politique – Parti progressiste-conservateur de l’Ontario
- Dan Duncan, personne nommée par un parti politique – Parti progressiste-conservateur de l’Ontario
- Donald Eady, personne nommée par un parti politique – Nouveau parti démocratique de l’Ontario
- Karla Webber-Gallagher, personne nommée par un parti politique – Nouveau parti démocratique de l’Ontario
- Milton Chan, personne nommée par un parti politique – Parti libéral de l’Ontario
- Craig Cantin, personne nommée par un parti politique – Parti vert de l’Ontario
- Fiona Mackintosh, directrice principale du Comité consultatif
- Mike Stockfish, directeur principal adjoint du Comité consultatif
- Shikha Devgun, chef de projet du Comité consultatif
- Danjeza Danglli, conseillère en politiques et en planification stratégique pour le Comité consultatif
- Jennifer MacLean, adjointe administrative du Comité consultatif

Personnes invitées : Aucune

Mot d’ouverture et commentaires de la personne nommée par le DGE

- Le président, Jean-Pierre Kingsley, présente l’ordre du jour.
- Le président explique que l’objet de cette réunion est de fournir des commentaires précis sur les sections du rapport final et de cerner toute lacune.
- De plus, les membres du Comité consultatif doivent discuter des autres recommandations formulées lors de la réunion du 29 juin et fournir des commentaires à ce sujet.
- Le procès-verbal de la réunion du 29 juin est adopté.

Exposé sur les sections du rapport final

- La directrice principale fournit de l’information sur le contenu du rapport final, notamment :
 - L’importance du rapport final en tant que document historique.
 - Les sujets abordés lors de l’analyse documentaire, y compris :
 - Les processus de rédaction des normes de l’Election Assistance Commission et du Conseil de l’Europe;
 - La jurisprudence canadienne pertinente.
 - La directrice principale donne un aperçu de la section consacrée à la méthodologie.

- La directrice principale demande aux membres du Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote de fournir une biographie à jour pour le rapport final.

Table ronde des membres : commentaires sur les sections provisoires du rapport final

- Les membres demandent que les changements suivants soient apportés au rapport final :
 - Modification des termes « technologie de vote », « technologie électorale » et « tabulatrice » dans la section Termes et définitions;
 - Modification du contexte de l'utilisation de la technologie de vote;
 - Modification des biographies des membres du Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote.
- La directrice principale suggère les changements suivants :
 - Révision de la définition du terme « technologie de vote »;
 - Révision de la définition du terme « technologie électorale » et suppression de ce terme dans les normes de produits;
 - Inclusion d'une note explicative dans l'annexe pour les termes « technologie de vote » et « technologie électorale ».
- Le président suggère que la définition du terme « technologie de vote » soit modifiée pour en faire un terme juridique plus large.

Étude et approbation des autres recommandations par le Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote

- **Recommandation n° 1** : Établir la responsabilité d'un organisme de surveillance pour les normes liées aux produits et les normes de gestion.
 - Le Comité convient qu'un organisme de surveillance est nécessaire pour examiner et mettre à jour les futures versions des normes à mesure que la technologie évolue.
 - Les membres proposent une structure de gouvernance et font des recommandations quant aux membres et à l'administration de cette structure, y compris l'attribution d'un rôle permanent aux partis politiques, afin de créer et d'appuyer un organisme de surveillance permanent qui prendrait en charge et mettrait à jour régulièrement les normes liées aux produits et les normes de gestion.
- **Recommandation n° 2** : Établir et gérer un programme d'enregistrement des fournisseurs pour couvrir les questions de gouvernance d'entreprise liées à la sécurité du cycle de vie de l'ingénierie. (Approuvée précédemment.)
 - La directrice principale évoque les questions entourant le cycle de vie de l'ingénierie en ce qui a trait à la gouvernance d'entreprise et à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement humaine, et rappelle aux membres la recommandation approuvée précédemment.
 - La personne nommée par le DGE recommande d'ajouter une recommandation visant à évaluer continuellement le système de gestion des listes électorales.
- **Recommandation n° 3** : Élections Ontario devrait évaluer le Registre permanent des électeurs pour l'Ontario (RPEO) pour s'assurer qu'il garantit toujours adéquatement l'exactitude et l'intégrité des données sur l'électorat à l'échelle provinciale et municipale.
 - Le Comité consultatif discute du renvoi au projet de loi 204 et du rôle d'Élections Ontario dans la protection de la sécurité et de l'intégrité des données et des processus électoraux.
 - Le Comité consultatif et le président suggèrent qu'Élections Ontario continue de consulter les municipalités au sujet de la protection des données des listes électorales.

- **Recommandation n° 4** : L'Assemblée législative de l'Ontario devrait envisager de modifier la *Loi sur les élections municipales* afin d'obliger les municipalités à se conformer aux normes, telles qu'adoptées par Élections Ontario, lorsqu'elles utilisent des tabulatrices de vote et/ou des registres du scrutin électroniques.
 - Le président et la directrice principale ont échangé afin de clarifier l'objet de cette recommandation, qui est de faire en sorte que les municipalités de l'Ontario respectent les mêmes ensembles de normes s'agissant de l'utilisation des technologies de vote.
 - Le Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote accepte de conserver cette recommandation dans le rapport.
- **Recommandation n° 5** : Élections Ontario devrait offrir de façon proactive un soutien consultatif volontaire aux municipalités pour l'utilisation des tabulatrices de vote et des registres du scrutin électroniques et poursuivre le programme de prêt actuel.
 - Les membres du Comité acceptent la recommandation de fournir un soutien aux municipalités.
 - Le président fournit des renseignements sur l'expérience des municipalités et suggère que celles-ci utilisent les normes liées aux produits et les normes de gestion comme documents de référence.
- **Recommandation n° 6** : L'Assemblée législative de l'Ontario devrait modifier la *Loi électorale* pour permettre les vérifications limitant les risques.
 - Les membres du Comité sont d'accord avec cette recommandation, qui modifierait la loi afin d'autoriser les vérifications limitant les risques et qui améliorerait l'intégrité du processus électoral.

Étapes à venir

1. Les membres du Comité consultatif reçoivent les renseignements suivants sur les normes liées aux produits :
 - Aperçu du traitement des commentaires reçus lors de la période d'examen public;
 - Normes mises à jour à présenter au comité technique en juillet;
 - Nécessité d'organiser une réunion supplémentaire du comité technique;
 - Élaboration d'un exposé complet pour le Comité au cours des prochains mois.
2. Les membres du Comité consultatif reçoivent les renseignements suivants sur la norme de gestion :
 - La norme de gestion a été distribuée au comité technique pour un examen de deux semaines.
 - Une séance d'information sur les commentaires reçus et le projet révisé de norme de gestion sera offerte au Comité au cours des prochains mois.
3. Les membres du Comité consultatif reçoivent les renseignements suivants sur le rapport final :
 - La prochaine ébauche du rapport final sera transmise au Comité pour la prochaine réunion.

Mot de la fin

- La directrice principale adopte les modifications des sections du rapport final, comme discuté au cours de cette réunion, et convient de préparer une nouvelle ébauche comprenant des sections supplémentaires pour la prochaine réunion.

[La réunion du Comité consultatif est levée à 10 h 19.]